

---

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

**Séance du 04 février 2026**

---

Lors du **Bureau syndical du 04 février 2026**, les délibérations suivantes ont été adoptées :

Liste des délibérations		
N° délibération	Objet	Approuvée/rejetée
2026_BS01_01	Demande de subvention Plan de paysage	Approuvée
2026_BS01_02	Demande de subvention projet « Partage des enjeux et mobilisation pour l'Astarac de demain » au LEADER	Approuvée
2026_BS01_03	Intérêt de la convention Inventaire du patrimoine et demande de subvention	Approuvée
2026_BS01_04	Programme de renforcement de la trame bocagère à l'échelle des communes	Approuvée
2026_BS01_05	Renouvellement mise à disposition Nadia Carmaux	Approuvée
2026_BS01_06	Adhésion au Comité des Actions Sociales (CNAS)	Approuvée

## DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL

### N°2026\_BS01\_01 – Demande de subvention Plan paysage

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 23

Le 04 février 2026, le Bureau syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni, à Berdoues, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Jacques SERIN est nommé secrétaire.

Étaient présents :

#### **COLLÈGE DE LA RÉGION**

Éric CADORÉ

Avait donné procuration : Muriel ABADIE à Éric CADORÉ

#### **COLLÈGE DU DÉPARTEMENT**

Françoise CASALÉ, Philippe BRET

#### **COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS**

Astarac Arros en Gascogne	Sylvie LAHILLE, Christian ABADIE, Daniel POMIES
Cœur d'Astarac en Gascogne	Patrick FANTON, Jean-Loup ARENOU, Stéphanie CHABBERT
Val de Gers	François RIVIÈRE, Roger BREIL, Philippe LALANNE
Artagnan en Fezensac	Sandrine BERGÉ
Coteaux Arrats Gimone	
Grand Auch Cœur de Gascogne	

Avait donné procuration : Bernard PENSIVY à François RIVIÈRE

#### **COLLÈGE DES COMMUNES**

Astarac Arros en Gascogne	David JOVÉ, Francis MONSERRAT
Cœur d'Astarac en Gascogne	Chantal CHLEBNA, Michel AUGÉ
Val de Gers	Pierre MICHELIN, Thierry BONNET
Artagnan en Fezensac	
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN
Grand Auch Cœur de Gascogne	
Villes-portes	Henri CHAVAROT

Étaient également présents : Christian VERDIER, Pierre CANO, Olivier BARASZ, Claudine LADOIS, Joël LARY, Michel NEDELLEC

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu les statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac ;*

*Considérant la convention d'attribution de financement de l'OFB pour la réalisation du Plan de paysage et biodiversité de l'Astarac, avec l'Association pour la création du PNR Astarac, en date du 05 décembre 2024 ;*

Le Président rappelle que la candidature pour la réalisation d'un Plan Paysage Biodiversité avait été déposée par l'Association pour la création du PNR Astarac auprès de l'OFB. L'objectif de ce Plan Paysage Biodiversité est de mettre en place des projets opérationnels sur 6 sites pilotes destinés à devenir des sites démonstratifs. Une convention entre l'OFB et l'Association pour la création du PNR Astarac, avec un financement à hauteur de 60 000€, a été signée en date du 05 décembre 2024. L'Association a engagé des premières dépenses de personnel en 2025, ainsi que des dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage par un bureau d'études.

Le Président explique que la poursuite de l'action est désormais portée par le Syndicat mixte à compter de janvier 2026 et qu'il convient que le Syndicat mixte devienne officiellement bénéficiaire associé - partenaire du Plan Paysage Biodiversité au côté de l'Association pour la création du PNR Astarac, bénéficiaire porteur – coordinateur du projet.

Le tableau ci-dessous précise le budget prévisionnel et les montants d'aide OFB pour chacun des deux bénéficiaires partenaires, l'Association pour la création du PNR Astarac et le Syndicat mixte de préfiguration :

**Taux de subvention et montant de la subvention de l'OFB par partenaire**

Nom du bénéficiaire	Coût total	Montant des dépenses éligibles	Montant de l'aide OFB	Taux d'aide OFB
Association pour la création du PNR de l'Astarac	16 350,00 €	16 350,00 €	11 333,82 €	69,32%
Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Astarac	70 200,00 €	70 200,00 €	48 666,18 €	69,33%
<b>TOTAL</b>	<b>86 550,00 €</b>	<b>86 550,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>69,32%</b>

Le détail du budget, notamment par partenaire figure dans le dossier déposé

Le Président propose au Bureau syndical de l'autoriser à conclure l'avenant à la convention de financement auprès de l'OFB.

*Le BUREAU SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :*

- **DE SOLLICITER** l'OFB pour que le Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Astarac devienne bénéficiaire associé - partenaire du Plan Paysage Biodiversité au côté de l'Association pour la création du PNR Astarac, bénéficiaire porteur – coordinateur du projet, conformément au tableau ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur François RIVIÈRE, Président du Syndicat mixte de préfiguration à conclure l'avenant à la convention de subvention auprès de l'OFB

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,



Jacques SERIN



Le Président,

François RIVIÈRE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

## DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL

### N°2026\_BS01\_02 – Demande de subvention LEADER pour le projet « Partage des enjeux et mobilisation pour l'Astarac de demain »

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 23

Le 04 février 2026, le Bureau syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni, à Berdoues, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Jacques SERIN est nommé secrétaire.

Étaient présents :

#### **COLLÈGE DE LA RÉGION**

Éric CADORÉ

Avaient donné procuration : Muriel ABADIE à Éric CADORÉ

#### **COLLÈGE DU DÉPARTEMENT**

Françoise CASALÉ, Philippe BRET

#### **COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS**

Astarac Arros en Gascogne Sylvie LAHILLE, Christian ABADIE, Daniel POMIES

Cœur d'Astarac en Gascogne Patrick FANTON, Jean-Loup ARENOU, Stéphanie CHABBERT

Val de Gers François RIVIÈRE, Roger BREIL, Philippe LALANNE

Artagnan en Fezensac Sandrine BERGÉ

Coteaux Arrats Gimone

Grand Auch Cœur de Gascogne

Avait donné procuration : Bernard PENSIVY à François RIVIÈRE

#### **COLLÈGE DES COMMUNES**

Astarac Arros en Gascogne David JOVÉ, Francis MONSERRAT

Cœur d'Astarac en Gascogne Chantal CHLEBNA, Michel AUGÉ

Val de Gers Pierre MICHELIN, Thierry BONNET

Artagnan en Fezensac

Coteaux Arrats Gimone Jacques SERIN

Grand Auch Cœur de Gascogne

Villes-portes Henri CHAVAROT

Étaient également présents : Christian VERDIER, Pierre CANO, Olivier BARASZ, Claudine LADOIS, Joël LARY, Michel NEDELLEC

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu les statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac ;*

Le Président rappelle qu'un des enjeux majeurs de la réussite du projet de PNR est d'impliquer, de sensibiliser les habitants, les associations, les entreprises, etc. et de favoriser l'appropriation pour que chacun devienne acteur du devenir du territoire. Il s'agit de partager les richesses et les spécificités de l'Astarac, les enjeux du territoire et les leviers d'actions, afin que le territoire renforce sa capacité d'agir.

Après une phase importante consacrée à la construction collective du projet, le Syndicat mixte souhaite démarrer une nouvelle étape de partage et de mobilisation plus large, en préparation notamment des étapes à venir d'enquête publique et de délibération des communes.

Le Président explique que le projet « Partage des enjeux et mobilisation pour l'Astarac de demain » a été conçu afin de permettre au Syndicat mixte d'engager cette nouvelle étape de partage et de mobilisation plus large des habitants, visiteurs, élus et acteurs du territoire, au travers d'une démarche fédératrice et de la création d'outils innovants et adaptés au territoire.

Ce projet se compose de plusieurs volets :

- **Volet 1 :** Partager les fondamentaux du projet de PNR de l'Astarac, au travers d'outils innovants et adaptés au territoire afin de sensibiliser les habitants, visiteurs, élus et acteurs.
- **Volet 2 :** Concevoir, élaborer et lancer une collection de publications thématiques « Les cahiers de l'Astarac » avec pour objectif d'apporter des connaissances sur l'histoire, les patrimoines, les spécificités géographiques, les coutumes, mes richesses naturelles de l'Astarac.
- **Volet 3 :** Concevoir, structurer et développer progressivement une offre de médiation et sensibilisation transversale et partagée : établir un état des lieux et construire progressivement et collectivement cette offre.

Un calendrier de réalisation est défini et comprend un échelonnement de la réalisation des différentes actions du programme d'actions, sur une durée de 2 ans

- Date de début : avril 2026
- Date de fin : décembre 2027

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Désignation	Montant
<b>INVESTISSEMENTS (travaux, équipements...)</b>	
<b>ETUDES/ PRESTATIONS EXTERNES</b>	
Prestations externes (réalisation vidéo et capsules vidéo, conception maquettes, prestations experts thématiques, frais d'impression, frais d'élaboration des maquettes et kits pédagogiques, etc.).	<b>25 200 €</b>
<b>INGENIERIE (frais de rémunération)</b>	
Equipe ingénierie interne mobilisée pour la réalisation du projet : 1 chef de projet, 1 chargé de mission Patrimoines et médiation, 1 chargé de mission Paysages, 1 chargé de communication	
Total de 264 jours sur une durée de 2 ans prévue pour la réalisation du projet	<b>52 800 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>78 000€</b>

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Source de financement	Montant HT	%
<b>Programme LEADER</b>	<b>49 920 €</b>	<b>64 %</b>
Etat (à préciser) :		
Région (à préciser) :		
Intercommunalité / commune (à préciser) :		
Autres (à préciser) :		
<b>Total des aides publiques</b>		
Financement privé (à préciser) :		
<b>Total des financements privés</b>		
<b>Fonds propres :</b>	<b>28 080 €</b>	<b>36 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>78 000 €</b>	<b>100 %</b>

Ce plan de financement prévisionnel va être précisé et sera actualisé lors du prochain Comité syndical.

Le Président propose de solliciter une aide du programme européen LEADER selon le plan de financement présenté ci-dessus pour le projet de « Partage des enjeux et mobilisation pour l'Astarac de demain »

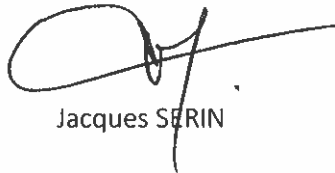
Le BUREAU SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- DE SOLLICITER un financement pour un projet intitulé « Partage des enjeux et mobilisation pour l'Astarac de demain » auprès du LEADER,

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel exposé,
- **D'AUTORISER** le Président à entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi de ce financement auprès du LEADER.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,



Jacques SERIN

Le Président,



François RIVIÈRE

## DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL

### N°2026\_BS01\_03 – Intérêt convention inventaire du patrimoine en terre crue et demande de subvention

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 23

Le 04 février 2026, le Bureau syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni, à Berdoues, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Jacques SERIN est nommé secrétaire.

Étaient présents :

#### **COLLÈGE DE LA RÉGION**

Éric CADORÉ

Avaient donné procuration : Muriel ABADIE à Éric CADORÉ

#### **COLLÈGE DU DÉPARTEMENT**

Françoise CASALÉ, Philippe BRET

#### **COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS**

Astarac Arros en Gascogne	Sylvie LAHILLE, Christian ABADIE, Daniel POMIES
Cœur d'Astarac en Gascogne	Patrick FANTON, Jean-Loup ARENOU, Stéphanie CHABBERT
Val de Gers	François RIVIÈRE, Roger BREIL, Philippe LALANNE
Artagnan en Fezensac	Sandrine BERGÉ
Coteaux Arrats Gimone	
Grand Auch Cœur de Gascogne	

Avait donné procuration : Bernard PENSIVY à François RIVIÈRE

#### **COLLÈGE DES COMMUNES**

Astarac Arros en Gascogne	David JOVÉ, Francis MONSERRAT
Cœur d'Astarac en Gascogne	Chantal CHLEBNA, Michel AUGÉ
Val de Gers	Pierre MICHELIN, Thierry BONNET
Artagnan en Fezensac	
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN
Grand Auch Cœur de Gascogne	
Villes-portes	Henri CHAVAROT

Étaient également présents : Christian VERDIER, Pierre CANO, Olivier BARASZ, Claudine LADOIS, Joël LARY, Michel NEDELLEC

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu les statuts du Syndic mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac ;*

Le Président explique qu'un inventaire du patrimoine en terre crue a été engagé par la Région Occitanie sur les Communes de Belloc-Saint-Clamens et Saint-Michel, disposant d'un riche patrimoine en terre crue. Cet inventaire a été mené en 2025 par la Chargée de recherche du Service de la Connaissance et de l'Inventaire des patrimoines de la Région mais n'a pas pu être finalisé suite à sa mutation vers une autre collectivité.

Le Service de la Connaissance et de l'Inventaire des patrimoines de la Région a proposé au Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Astarac de poursuivre l'inventaire en y consacrant des moyens humains au travers de son chargé de mission Patrimoines et médiation (qui a participé aux travaux d'inventaires menés par la Région), au travers d'une convention et d'un financement de 50% avec un appui en termes de formation et mise à disposition des logiciels dédiés par le Service de la Connaissance et de l'Inventaire des patrimoines de la Région. Cette convention pourrait être effective à partir de mai/juin 2026, sous réserve de confirmation. Le budget estimatif serait de l'ordre de 25000€/an avec un financement à hauteur de 50% de la Région, selon les conditions de financement annoncées.

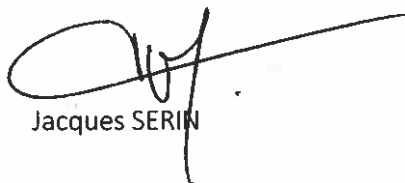
Le Président propose de signifier l'intérêt d'une convention de partenariat avec la Région et de solliciter une aide de financement pour être en capacité de poursuivre l'action « Inventaire du patrimoine » sur le territoire de l'Astarac.

*Le BUREAU SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :*

- **D'APPROUVER** l'intérêt de la convention de partenariat entre le Syndicat mixte de préfiguration et la Région,
- **DE SOLLICITER** un financement pour la poursuite de l'Inventaire du patrimoine auprès de la Région,
- **D'AUTORISER** le Président à entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi de ce financement auprès des services de la Région et à préciser les modalités de déroulement et le budget prévisionnel de l'action,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,



Jacques SERIN

Le Président,



François RIVIÈRE

## DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL

### N°2026\_BS01\_04 – Programme de renforcement de la trame bocagère à l'échelle des communes

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 23

Le 04 février 2026, le Bureau syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni, à Berdoues, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Jacques SERIN est nommé secrétaire.

Étaient présents :

#### **COLLÈGE DE LA RÉGION**

Éric CADORÉ

Avaient donné procuration : Muriel ABADIE à Éric CADORÉ

#### **COLLÈGE DU DÉPARTEMENT**

Françoise CASALÉ, Philippe BRET

#### **COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS**

Astarac Arros en Gascogne	Sylvie LAHILLE, Christian ABADIE, Daniel POMIES
Cœur d'Astarac en Gascogne	Patrick FANTON, Jean-Loup ARENOU, Stéphanie CHABBERT
Val de Gers	François RIVIÈRE, Roger BREIL, Philippe LALANNE
Artagnan en Fezensac	Sandrine BERGÉ
Coteaux Arrats Gimone	
Grand Auch Cœur de Gascogne	

Avait donné procuration : Bernard PENSIVY à François RIVIÈRE

#### **COLLÈGE DES COMMUNES**

Astarac Arros en Gascogne	David JOVÉ, Francis MONSERRAT
Cœur d'Astarac en Gascogne	Chantal CHLEBNA, Michel AUGÉ
Val de Gers	Pierre MICHELIN, Thierry BONNET
Artagnan en Fezensac	
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN
Grand Auch Cœur de Gascogne	
Villes-portes	Henri CHAVAROT

Étaient également présents : Christian VERDIER, Pierre CANO, Olivier BARASZ, Claudine LADOIS, Joël LARY, Michel NEDELLEC

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu les statuts du Syndic mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac ;*

Le Président rappelle que la trame bocagère est une composante déterminante de la fonctionnalité écologique de la mosaïque paysagère de l'Astarac. Un travail d'analyse approfondie de la fonctionnalité du bocage de l'Astarac a été réalisé en 2024 avec l'appui de l'outil Grain Bocager développé par l'INRAE et la Fédération des Chasseurs. En 2024, 33 % du territoire de l'Astarac présente un bocage fonctionnel. Les enjeux de préservation et de renforcement de la trame bocagère sont importants et constituent un facteur clé d'adaptation et de résilience de l'Astarac dans son ensemble.

Après un premier programme mené en 2023 et 2024, qui a permis la réalisation de l'étude de fonctionnalité de la trame bocagère et une première phase d'animation territoriale autour des enjeux de préservation et renforcement de la trame bocagère, il est proposé d'engager un second programme d'actions de préfiguration sur 2 années, en ciblant l'accompagnement de communes pilotes pour le renforcement de la trame bocagère et la réalisation d'une campagne de sensibilisation des élus, professionnels et habitants.

Les objectifs sont les suivants :

- Renforcer la trame bocagère de l'Astarac, en améliorer la fonctionnalité écologique,
- Sensibiliser les élus, habitants, professionnels et acteurs de l'Astarac sur les enjeux liés à la préservation et restauration de la trame bocagère.

Le Président explique que ce programme est en cours de préparation avec la Fédération de Chasse, Arbre et Paysage 32 et le Département. L'objectif est qu'il soit prêt à être déployé après les élections.

Le Président propose d'approuver le principe d'élaboration de ce programme de renforcement de la trame bocagère et de solliciter une aide auprès du Département.

*Le BUREAU SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :*

- **D'APPROUVER** le principe d'élaboration d'un programme de renforcement de la trame bocagère
- **DE SOLLICITER** un financement de ce programme auprès du Département,
- **D'AUTORISER** le Président à entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi de ce financement auprès des services du Département et à préciser les modalités de déroulement et le budget prévisionnel de l'action,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,



Jacques SERIN

Le Président,



François RIVIÈRE

## DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL

### N°2026\_BS01\_05 – Renouvellement mise à disposition Nadia Carmaux

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 23

Le 04 février 2026, le Bureau syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni, à Berdoues, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Jacques SERIN est nommé secrétaire.

Étaient présents :

#### **COLLÈGE DE LA RÉGION**

Éric CADORÉ

Avaient donné procuration : Muriel ABADIE à Éric CADORÉ

#### **COLLÈGE DU DÉPARTEMENT**

Françoise CASALÉ, Philippe BRET

#### **COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS**

Astarac Arros en Gascogne	Sylvie LAHILLE, Christian ABADIE, Daniel POMIES
Cœur d'Astarac en Gascogne	Patrick FANTON, Jean-Loup ARENOU, Stéphanie CHABBERT
Val de Gers	François RIVIÈRE, Roger BREIL, Philippe LALANNE
Artagnan en Fezensac	Sandrine BERGÉ
Coteaux Arrats Gimone	
Grand Auch Cœur de Gascogne	

Avait donné procuration : Bernard PENSIVY à François RIVIÈRE

#### **COLLÈGE DES COMMUNES**

Astarac Arros en Gascogne	David JOVÉ, Francis MONSERRAT
Cœur d'Astarac en Gascogne	Chantal CHLEBNA, Michel AUGÉ
Val de Gers	Pierre MICHELIN, Thierry BONNET
Artagnan en Fezensac	
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN
Grand Auch Cœur de Gascogne	
Villes-portes	Henri CHAVAROT

Étaient également présents : Christian VERDIER, Pierre CANO, Olivier BARASZ, Claudine LADOIS, Joël LARY, Michel NEDELLEC

*Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 512-6 à L. 512-9 et L. 512-12 à L. 512-15 ;*

*Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;*

*Vu la convention de mise à disposition établie précédemment du 01/02/2025 au 31/01/2026*

Le Président rappelle que Nadia CARMAUX était mise à disposition par le Syndicat mixte de gestion du PNR des Vosges du Nord (SYCOPARC), auprès de l'Association pour la création du PNR Astarac puis du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Astarac, depuis le 01 février 2025 et jusqu'au 31 janvier 2026, en vue d'exercer les fonctions de Chargée de mission Charte, SIG et Aménagement, à hauteur de 20 %, soit 40 jours annuels.

Il est proposé de renouveler la mise à disposition de Nadia Carmaux pour une durée de 1 an à hauteur de 10% pour les étapes de finalisation et reprise du plan de parc et l'appui à la constitution/évolution de la base SIG, en appui du chargé de mission arrivé récemment. Cette mise à disposition s'établirait ainsi du 01 février 2026 au 31 janvier 2027, à hauteur de 10%, soit 20 jours annuels.

Le Président propose au Bureau syndical d'approuver le renouvellement de la mise à disposition et d'autoriser la signature de la convention.

*Le BUREAU SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :*

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention de mise à disposition de Nadia Carmaux aux conditions présentées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de Nadia Carmaux.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,



Jacques SERIN

Le Président,



François RIVIÈRE

## DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL

### N°2026\_BS01\_06 – Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 23

Le 04 février 2026, le Bureau syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni, à Berdoues, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Jacques SERIN est nommé secrétaire.

Étaient présents :

#### **COLLÈGE DE LA RÉGION**

Éric CADORÉ

Avaient donné procuration : Muriel ABADIE à Éric CADORÉ

#### **COLLÈGE DU DÉPARTEMENT**

Françoise CASALÉ, Philippe BRET

#### **COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS**

Astarac Arros en Gascogne	Sylvie LAHILLE, Christian ABADIE, Daniel POMIES
Cœur d'Astarac en Gascogne	Patrick FANTON, Jean-Loup ARENOU, Stéphanie CHABBERT
Val de Gers	François RIVIÈRE, Roger BREIL, Philippe LALANNE
Artagnan en Fezensac	Sandrine BERGÉ
Coteaux Arrats Gimone	
Grand Auch Cœur de Gascogne	

Avait donné procuration : Bernard PENSIVY à François RIVIÈRE

#### **COLLÈGE DES COMMUNES**

Astarac Arros en Gascogne	David JOVÉ, Francis MONSERRAT
Cœur d'Astarac en Gascogne	Chantal CHLEBNA, Michel AUGÉ
Val de Gers	Pierre MICHELIN, Thierry BONNET
Artagnan en Fezensac	
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN
Grand Auch Cœur de Gascogne	
Villes-portes	Henri CHAVAROT

Étaient également présents : Christian VERDIER, Pierre CANO, Olivier BARASZ, Claudine LADOIS, Joël LARY, Michel NEDELLEC

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L731-4 et l'article L.2321-2 ;*

*Vu le code général de la fonction publique ;*

*Vu la proposition du CNAS, association de loi 1901 à but non lucratif dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles et son large éventail de prestations,*

L'action sociale constitue un élément incontournable des relations sociales au sein d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. Depuis 2007, chaque assemblée délibérante d'une collectivité territoriale ou établissement public a l'obligation de définir la politique d'action sociale conduite au bénéfice des agents. Elle détermine la liste des prestations, les crédits budgétaires alloués à cette politique qui constituent des dépenses obligatoires pour la collectivité, et les modalités de gestion (en interne ou par l'intermédiaire d'un organisme externe comme le Centre de gestion ou une association nationale).

Le Président rappelle que le Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Astarac a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et que les personnels ont été transférés de l'Association pour la création du PNR Astarac au Syndicat mixte, à partir du 1er avril 2025.

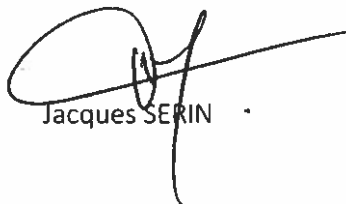
Compte-tenu de la petite taille du Syndicat mixte de préfiguration et afin de définir une politique d'action sociale au bénéfice des personnels du Syndicat mixte, le Président propose de confier la gestion de l'action sociale à une association afin de répondre aux attentes des agents. Il propose ainsi d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) afin que les personnels puissent disposer d'un éventail de prestations d'action sociale (prestations pour les enfants, tickets CESU, billetterie, etc.). La cotisation 2026 est de 222€ par agent.

*Le BUREAU SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :*

- **D'APPROUVER** l'adhésion au Comité National d'Action Sociale ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur François RIVIÈRE membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu pour représenter la collectivité auprès du CNAS et à nommer un correspondant CNAS parmi le personnel bénéficiaire ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention d'adhésion, à faire désigner un membre du personnel bénéficiaire, en qualité de délégué agent pour représenter la collectivité auprès du CNAS ;
- **DÉCIDE** de verser la cotisation selon les modalités présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,



Jacques SERIN

Le Président,



François RIVIÈRE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*